

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 07 Novembre 2019**

Conseiller absent et excusé : Jean Besançon

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 06 septembre 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque et est validé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés :

► **Présentation et approbation des rapports d'activités de l'année 2018 concernant :**

- La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ)

Monsieur le Maire présente notamment les modifications intervenues et travaux effectués en 2018 sur les différentes zones d'activités et groupes scolaires que comporte la CCCNJ.

Le budget complet figure dans le rapport d'activité de la CCCNJ.

- VEOLIA

→ Ces rapports sont mis à la disposition des habitants de Montrond et peuvent être consultés en mairie.

Ces rapports sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Les fichiers sont téléchargeables sur les liens ci-dessous :

**Rapport de la CCCNJ 2018** : <https://cloud.champagnole.com/s/E4TznzebYDYK4j>

**Assainissement collectif SYNTHÈSE** : <https://cloud.champagnole.com/s/KwKxpuyueWGLkRC>

**Synthèse rapport d'activité Véolia 2018** : <https://cloud.champagnole.com/s/DInJyamFGVkXm3>

► **Révision des différents tarifs applicables à compter du 01/01/2020**

- **Salle Vouivre/Cimetière/Affouage**

Depuis le changement de tarifs en 2017, force est de constater que la salle de la Vouivre est beaucoup moins louée. Monsieur Rietmann Sylvain, responsable « Bâtiments » propose de modifier ceux-ci.... Afin que chacun puisse réfléchir aux propositions, un tableau récapitulatif sera envoyé à chaque conseiller et les tarifs applicables au 01 janvier 2020 seront validés lors de la prochaine réunion de conseil.

## ► Bois : Destination des coupes 2020 // Affouage 2019/2020

Monsieur Armand Lionel, agent forestier, propose aux membres du conseil municipal l'exploitation des coupes suivantes sur 2020 :

### - Coupes résineux :

- Sur pied à la mesure : parcelle 44ar

### - Coupe feuillus :

- En bloc façonné : parcelles 26 (Combes Pachod) 40 41af (Route de Crotenay)

↳ Décision validée à l'unanimité des membres présents

### ○ Contraintes ONF relatives à la réglementation de l'affouage

L'affouage se fera dans les parcelles 38 (à finir) 26 et 30 et houppiers dans la P35 sur une superficie cumulée de 22,4 Ha.

Pour information, 20 affouagistes se sont inscrits pour la saison 2019/2020

Il est proposé de reconduire les tarifs suivants :

- 5 € /stère inscription dans période
- 7 € /stère inscription hors période pour un « Mournier »
- 7 € HT /stère pour un habitant de l'extérieur ou une personne dont l'activité est soumise à la TVA

↳ Proposition validée à l'unanimité des membres présents.

### Délais impératifs :

#### **Abattage et façonnage : 15 avril 2020**

L'abattage et le façonnage seront interdits au-delà du 15 avril. A partir du 15 avril, il ne doit plus y avoir de piles de bois dispersées dans la coupe.

#### **Sortie et débardage:**

Le bois devra être entreposé en bordure de chemin et débardé au plus tard le **30 avril 2020**.

Les lots devront être terminés avant le **30 avril 2020**. Il sera toléré de reprendre le bois bord de chemin pour le transport au domicile au plus tard le **15 juin 2020** pour y être cubé.

L'agent ONF et les responsables forêt sont chargés de surveiller le bon déroulement de l'exploitation.

- ⇒ Conformément à la réglementation, si certains affouagistes n'ont pas achevé et enlevé tout ou partie de leur lot à l'expiration des délais ci-dessus, leur déchéance pourra être prononcée et les produits reviendront à la commune, qui pourra décider de les céder de gré à gré à un tiers.
- ⇒ Au terme de ces délais, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
- ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

## ► Réaménagement du site de l'ancienne scierie : compte rendu de la réunion du 05/11/2019 Montage des dossiers (Etablissement du planning)

*Cette réunion avait pour objet le lancement de la phase de programmation des opérations sur la commune de MONTROND, à savoir :*

- *Construction d'un local technique*
- *Démolition de l'ancienne scierie*
- *Construction d'une maison des aînés*
- *Construction de 3 maisons de service*
- *Création d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur*

### Décisions prises

Réalisation d'une consultation unique pour les opérations du local technique, de la maison des aînés et des maisons de service. Une procédure de consultation avec dialogue est souhaitée.  
La consultation pour la chaufferie bois sera indépendante.

### Programme Maison des aînés et Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

En complément de l'étude de faisabilité, la commune souhaite ajouter une MAM à ce projet afin de favoriser les liens intergénérationnels et pour répondre à un besoin sur la commune.

Le programme concerne 8 logements d'environ 40m<sup>2</sup>, une salle commune aménagée de 100m<sup>2</sup> et un office à calibrer afin que les résidents puissent confectionner leurs repas.

Une kitchenette sera prévue dans chaque appartement.

Une MAM est à prévoir pour l'accueil d'environ 8 enfants. La structure sera calibrée selon les bases d'une micro crèche de 10 places. Cette MAM aura une entrée indépendante de la maison des aînés.

### Programme Maisons de services

Le projet porte sur la création de 3 maisons de services de 100m<sup>2</sup>, accolées, sur 2 niveaux et comportant chacune un garage et un emplacement pour une voiture.

### Performance énergétique

Toutes les constructions auront un niveau de performance **BEPOS** (Bâtiment à Energie Positive) selon le référentiel du programme EFFILOGIS.

Les constructions seront raccordées sur le futur réseau de chaleur. Les études porteront également sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments ainsi que des panneaux solaires thermiques pour la production de l'eau chaude sanitaire.

### Chaufferie bois et réseau de chaleur

Le projet est inscrit dans le programme porté par le SIDEC dans le cadre du COT (Contrat d'Objectif Territorial). Le SIDEC contactera l'AJENA pour l'actualisation de l'étude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur afin d'intégrer les nouveaux besoins de ces projets en complément du bâtiment composé de 8 logements et des 3 commerces.

### Suite à donner pour le Sidec

- > Finaliser la phase de programmation et le chiffrage des projets
- > Etablir le planning général de l'opération et le planning de désignation du MOE
- > Etablir un plan de financement prévisionnel pour chaque projet

- **Questions diverses :**

- **Informations diverses : Convention de partenariat avec l'ADMR**

*Mme Duriaux Christine fait savoir que la commune de Montrond a signé une convention de partenariat avec l'ADMR qui propose aux personnes de plus de 60 ans des activités dans le cadre des « Cafés numériques » : un Bus API ( Animation Prévention Information) se déplace et celui-ci interviendra tous les lundis de 9 h 30 à 12 h à compter du 18 novembre pour initier une dizaine de participants aux tablettes numériques.*

- **Mobilité Seniors :**

*Un nouveau service « CNJ » vient aussi de voir le jour : cette offre de service a été mise en place par le biais de la CCCNJ qui propose aux personnes de plus de 60 ans qui ne peuvent pas (ou plus) se déplacer en voiture de faire appel à des personnes bénévoles qui pourront les emmener exclusivement sur tout le secteur de la Communauté de Communes, Champagnole Nozeroy Jura au tarif de 3€/l'heure A/R. Pour cela il faut appeler (deux jours avant votre besoin) l'association au 07 57 43 43 77 afin que celle-ci puisse mettre un chauffeur à votre disposition.*

- **Informations :**

*Monsieur le maire rappelle qu'il a signé une convention de partenariat avec la société Girod Medias de Morbier. Monsieur Berthod, chargé d'affaires de la société, s'est rendu sur place afin de finaliser le projet d'implantation de mobilier urbain, à savoir :*

- *Le changement de l'abribus sis près de l'Auberge de Montrond*
- *Le changement des deux panneaux publicitaires placés le long de la RN5*
- *La mise en place de trois nouveaux panneaux d'affichage : Rue Cotette, Rue des Ecureuils, Rue des Champs Malins*

*Les nouvelles structures (entièrement gratuites pour la commune) devraient être installées avant la fin de l'année : seul le raccordement électrique de l'abribus sera à la charge de la commune*

\*\*\*\*\*